



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

(C.R.P.E.)

SESSION 2017

RAPPORT DU JURY

DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français
2. Epreuve écrite de mathématiques
3. Epreuve écrite en langue régionale

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat
 - Sciences et technologie
 - Histoire
 - Géographie
 - Histoire des arts
 - Arts visuels
 - Education musicale
 - Enseignement moral et civique
2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier
 - 2.1 Première partie
 - 2.2 Deuxième partie
3. Epreuve orale en langue régionale

Introduction :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE 2017 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury académique, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 4 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire

L'épreuve de français comporte trois parties :

- une première partie consistant en une production écrite d'une réponse à une question à partir d'un corpus de textes (11 points) ;
- une seconde partie portant sur la connaissance de la langue (11 points) ;
- une dernière partie proposant l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français (13 points).

Le solde des points restant à attribuer dans le cadre du barème (5 points) est destiné à évaluer la qualité de la langue écrite du candidat.

Partie I : question relative aux textes proposés

Patrick Modiano, conclusion du discours de réception du Prix Nobel de Littérature (2014), *Le Monde*, 7 décembre 2014 ; Louis Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit* (1932) ; Pierre Nora, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in *Les Lieux de mémoire* (Tome I : *La République*), collectif sous la direction de Pierre Nora (1984) ; Marguerite Duras, *Hiroshima mon amour* (1960).

A partir des textes du corpus, vous vous interrogerez sur la manière dont se construit la relation entre mémoire et histoire

Les candidats font, dans l'ensemble, preuve d'une bonne culture générale ; ils sont en mesure de mettre les textes en perspective, et de percevoir les correspondances que l'on peut établir entre eux.

Le sujet est considéré comme un sujet porteur, en relation avec l'actualité, « dans l'air du temps ». Le thème, ainsi que la problématique qui interroge les relations entre la mémoire et l'histoire, sont d'une grande pertinence.

Il s'agit de questionner, entre autres, la capacité des œuvres de fiction (roman et œuvre cinématographique) à rendre compte de cette mémoire des faits historiques et de définir les rôles respectifs du romancier et de l'historien : peut-on parler de convergence ou cerner une approche spécifique qui serait celle du texte littéraire ?

Les bonnes copies ont su prendre en compte les références historiques, l'énonciation, la multiplicité des voix et des points de vue ; elles ont su expliciter la complexité de notre rapport à la mémoire, établir ce que l'esprit humain conserve, archive ou reconstitue, comme une nécessité ou un devoir. Elles ont pesé les dangers de l'amnésie collective ou individuelle. Elles ont défini le rôle de l'écrivain (témoigner, enquêter, questionner, poser les problèmes) et celui de l'historien, tout en soulignant la grande fragilité de la mémoire.

Partie II : connaissance de la langue

Beaucoup de candidats ont une connaissance incertaine des notions grammaticales qu'il convenait de mobiliser ; pour certains d'entre eux, l'on peut parler d'une méconnaissance absolue. Ces notions, souvent élémentaires, devront pourtant être enseignées après le concours : les candidats doivent donc les maîtriser !

Il suffisait ici de connaître l'accord du participe passé, de pouvoir établir pour le mot « que » la différence entre un pronom relatif, une conjonction de subordination et la seconde partie d'un adverbe de négation exprimant la restriction. A quoi s'ajoutait une analyse (stylistique) des prises de parole et la nécessité de comprendre « dé-légitimation » en contexte.

Le jury invite dès lors les candidats à travailler avec une grammaire de référence, par exemple la *Grammaire méthodique du français*, par Martin Riegel, Jean Christophe Pellat et René Rioul, PUF, édition mise à jour en 2016.

Aux plus démunis, nous conseillons de travailler avec l'ouvrage de Florence Mercier-Leca, *35 questions de grammaire française*, Armand Colin, 2015.

Partie III : analyse de supports d'enseignement

Il s'agissait d'analyser un support d'enseignement concernant l'étude et l'emploi de la phrase négative, ce qui suppose que l'on sache appréhender la notion même de négation, a priori complexe, et au demeurant mal connue.

Le jury déplore les remarques convenues, les propos approbateurs ou les suggestions inutiles, qui trahissent une absence de réflexion didactique voire une méconnaissance des programmes ou des compétences réelles des jeunes élèves ; il est en droit d'attendre du candidat non seulement qu'il analyse les propositions de l'enseignant, mais aussi qu'il sache prendre un peu de hauteur et faire preuve de distance critique.

L'on ne peut ici faire abstraction des programmes, qui soulignent la nécessité pour les élèves de manipuler les notions, ni faire l'économie d'une réflexion sur une situation pédagogique qui comprend une phase d'institutionnalisation.

Est-il nécessaire de rappeler que l'on peut légitimement attendre d'un futur professeur des écoles une expression fluide, juste, qui respecte les règles d'accord et emploie correctement la négation ? une construction rigoureuse du propos ? une argumentation solide et documentée ?

2. Epreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 4 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire

Le sujet mathématique était composé de 3 parties :

- la première partie était constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

- la deuxième partie était composée de 3 exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège ;

(Plus précisément, pour la session 2017, les exercices faisaient appel à la trigonométrie, les probabilités, l'utilisation d'un tableur, la mise en inéquation et résolution, la programmation, le théorème Pythagore, le calcul de vitesse et notions d'échelle)

- la troisième partie portait sur des traces d'élèves et des notions mathématiques au programme de l'école élémentaire. *Plus précisément, pour la session 2017, la construction du concept nombre (l'aspect cardinal du nombre), la proportionnalité et les propriétés de linéarité, la division et situation de partage.*

Le sujet a été considéré accessible et peu discriminant par un bon nombre des correcteurs. Dans les deux premières parties, plusieurs exercices nécessitaient de bonnes capacités de lecteur. Les exercices étaient contextualisées et permettaient de comprendre que les mathématiques sont utiles au quotidien.

Dans l'ensemble la correction est aisée contrairement aux deux années précédentes.

La troisième partie est toujours aussi difficile à corriger, les candidats n'hésitent pas à produire de l'écrit inutile, trop souvent, pour ne rien dire. Les candidats ne font pas la différence entre décrire ce que font les élèves et analyser les concepts et propriétés sous-jacentes.

Afin d'éviter cette logorrhée inutile, il serait nécessaire de préciser davantage les questions (*par exemple : préciser les propriétés pouvant justifier les procédures ou classer les procédures de la plus experte à la moins experte et justifier*).

Erreurs et lacunes les plus fréquentes : de nombreuses erreurs relèvent des fondamentaux

Partie 1

Les conversions dans les unités de longueur ne sont pas maîtrisées ;

Des erreurs dans les calculs des pourcentages ;

Peu de connaissance du tableur ;

Difficultés à calculer l'échelle et à donner l'échelle sous la forme d'une fraction ;

Confusions entre médiatrice, hauteur et des erreurs de notation ;

Le vocabulaire spécifique est méconnu ou mal employé (terme à terme, additions itérées, division euclidienne, cardinal) ;

Utilisation d'une équation à la place d'une inéquation ;

Confusion entre valeur exacte et valeur approchée.

Partie 2

Erreurs dans les calculs des pourcentages ;

Erreurs dans la résolution de l'équation ;

Tendance à considérer des exemples comme une preuve générale ;

Méconnaissance des identités remarquables ;

Confusion entre multiple et diviseur ;

Confusion entre aire et périmètre.

Partie 3

Confusion entre description et analyse des productions ;

Les propriétés sous-jacentes (relatives aux procédures) ne sont pas mentionnées ;

Vocabulaire spécifique non maîtrisé ;

Concepts et notions méconnues ;

Confusion entre division euclidienne et division décimale.

Il est à noter que les candidats n'apportent que peu d'attention à la présentation de leur travail et à l'orthographe. Certaines copies étaient illisibles.

Conseils aux candidats :

Sur la forme : être concis, soigner la présentation, l'écriture, l'orthographe et la conjugaison, mettre en valeur les résultats, indiquer les numéros des exercices et les parties.

Sur le fond :

- Faire preuve de rigueur ;
- Affiner le lexique spécifique relatif aux notions et concepts mathématiques ;
- Eviter de paraphraser notamment pour la partie III ;
- Utiliser dans l'analyse un lexique spécifique afin de montrer la compréhension de concepts et notions (exemples : division euclidienne, correspondance terme à terme ;
- Maîtriser les fondamentaux : les conversions, calcul d'échelle, l'utilisation du tableur, les calculs de pourcentage, la résolution d'équations, les notions de multiples et diviseurs, la connaissance des propriétés de la proportionnalité, les conversions, théorèmes, la trigonométrie, etc.) ;
- S'appuyer sur un exemple pour prouver qu'une affirmation est fausse mais ne pas utiliser un seul exemple pour démontrer qu'une affirmation est vraie.

3. Epreuve écrite en langue régionale

Bilan chiffré du concours de la session 2017	Concours externe public spécial	Second concours interne public spécial	Concours externe privé spécial	Total
Nombre de postes offerts	55	10	2	67
Nombre de candidats présents	67 *	8	2	77
Nombre de candidats admissibles	47	2	2	51
Nombre de candidats admis	45	1	1	47

**1 copie blanche*

Rappel de la nature de l'épreuve

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue régionale à partir de quatre questions (les trois premières portant exclusivement sur le texte et la quatrième faisant appel à une réflexion plus personnelle) et d'une traduction en français d'un passage de ce texte.

Le candidat a le choix entre un texte en dialecte alsacien ou en allemand (choix de la langue arrêté par le candidat avant l'épreuve). Toutefois, les réponses aux questions accompagnant le sujet doivent être rédigées en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Notation de l'épreuve : 40 points

Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire

Organisation de l'évaluation : Une double correction est organisée pour chaque copie. Une troisième correction est mise en œuvre pour les copies posant problème ou recueillant un différentiel important dans la notation entre les deux premiers correcteurs.

Critères d'évaluation : Les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon des critères de,

- capacité au développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte, pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, conclusion adéquate) ;
- capacité à rédiger une synthèse pertinente ou un argumentaire cohérent ;
- capacité à maîtriser un lexique riche et varié ;
- capacité à faire usage d'une langue grammaticalement correcte.

Statistiques linguistiques : Sur les 77 candidats,

- 71 candidats ont choisi le texte en allemand standard ;
- 5 candidats ont choisi le texte en dialecte alsacien ;
- 1 candidat a rendu une copie blanche.

Bilan pédagogique et résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité :

D'un point de vue général, la structuration des questions qui accompagnent le texte propose un groupe de deux questions de compréhension-reformulation à partir des éléments-clés du texte qui permettent de vérifier la pertinence de la lecture du texte-source et un groupe de deux questions de réflexion et d'expression personnelle proposant un élargissement de la problématique du texte et permettant d'apprécier plus spécifiquement les qualités d'expression des candidats.

La session 2017 de l'épreuve écrite d'admissibilité en langue régionale proposait pour l'allemand standard un témoignage de Michèle Rothenberg mettant en balance la vie professionnelle et le rôle de mère : « *Du musst als Mutter Vollzeit arbeiten? Du, Arme!* ». Ce texte présentait les hésitations et les réflexions d'une mère allemande souhaitant mener une vie moderne et active sans pour autant sacrifier l'éducation de sa fille. Les questions proposaient de décrire la situation familiale du personnage principal du texte, de cerner ses motivations, ses envies et les concessions nécessaires, d'interroger la culture allemande contemporaine sur sa vision encore traditionnelle du rôle social de la femme, et enfin d'articuler la notion de responsabilité éducative, tendue entre foyer parental et institution scolaire.

Le texte en alsacien, « *Üss minere Ratzederfler Kneckeszitt* » déroulait les souvenirs d'enfance d'Ernest Irrmann à Neudorf, un quartier de Strasbourg, en les confrontant à une certaine modernité. Les questions concernaient le tableau d'enfance de l'auteur, abordaient la notion de « famille typiquement alsacienne » et interrogeaient sur les loisirs des enfants d'aujourd'hui.

Les deux textes proposaient donc des thématiques actuelles en lien avec l'enfance, qui ne nécessitaient pas de connaissances trop spécialisées sur le monde germanique.

La partie « version » demande aux candidats de traduire en français un extrait ciblé du texte en allemand ou en dialecte. Cette partie de l'épreuve permet à la fois de vérifier la compréhension fine de l'extrait proposé dans la langue-source et les qualités de transposition vers le français. Les candidats qui ont su s'émanciper du simple transcodage terme à terme et entrer dans une reformulation idiomatique en langue française ont été valorisés.

Le résultat des évaluations de cette épreuve écrite montre de très forts contrastes entre les meilleurs candidats, qui savent articuler une réflexion pertinente avec des outils linguistiques riches et appropriés, et des candidats dont les performances linguistiques restent très en-deçà du niveau C1 attendu pour cette épreuve ou qui n'ont pas répondu à toutes les questions.

Parmi les défauts les plus fréquemment constatés dans les copies, le jury a déploré une fâcheuse tendance, pour le sujet en allemand, à recopier des extraits du texte-source en guise de production écrite personnelle – sans reformulation et sans guillemets. Une tendance proche a été constatée dans les copies du sujet en dialecte, avec la transposition en allemand standard d'extraits du texte-source en alsacien. Dans les deux cas, les passages repris du texte ne peuvent être considérés comme une production personnelle du candidat et l'absence notoire de guillemets dans les citations jette un doute sur son éthique rédactionnelle. Par ailleurs, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de structurer ses réponses après avoir lu l'ensemble des questions et réparti les différents éléments d'argumentation ou d'interprétation de manière pertinente. Cette structuration permet d'éviter les nombreuses répétitions constatées dans les productions des candidats. Pour le sujet dont le texte est en alsacien, le jury a constaté la difficulté que représentait pour les candidats le passage de l'alsacien à l'allemand qui induit chez certains de nombreux alsacianismes. Pour cette session, le jury a déploré le manque de références concrètes au texte ou d'explicitations des idées du texte, parfois juste évoquées. De même, des connaissances régionales solides (historiques, culturelles) ont parfois manqué à certains candidats et les ont empêché de pouvoir tirer profit de certains éléments discursifs.

Du point de vue linguistique, le jury souhaite alerter les candidats sur certains manques flagrants comme la maîtrise des genres des substantifs et plus généralement la déclinaison des déterminants et des adjectifs. De même, des erreurs fréquentes de conjugaison au présent et aux temps du passé de l'indicatif, notamment pour les verbes irréguliers, ont été signalées, ainsi que les confusions dans le régime des valences verbales (verbe appelant le datif, verbe fonctionnant avec une préposition, etc.). L'absence complète de ponctuation dans certaines copies a également surpris le jury à ce niveau de recrutement, tout comme des lacunes lexicales en allemand compensées par l'introduction ingénue de vocables français, des erreurs d'orthographe rénovée (« daß » au lieu de « dass »), des confusions dans certains usages lexicaux (« als » au lieu de « wenn » ou bien « wenn » au lieu de « ob » - et inversement), etc. Le jury de l'épreuve attend par ailleurs des candidats qu'ils manifestent une certaine maîtrise des stratégies de contournement, de compensation et de reformulation qui devront être enseignées ensuite aux élèves.

Concernant la partie traduction, certains candidats ont manifesté une excellente maîtrise des registres de langues et beaucoup de flexibilité dans leurs répertoires linguistiques aussi bien en allemand qu'en français. D'autres candidats ont cru bon de proposer plusieurs versions d'une même expression à traduire. Le jury souhaite rappeler que traduire, c'est choisir ! Ce n'est donc pas au jury de l'épreuve de sélectionner telle ou telle proposition de traduction faite par le candidat.

Du point de vue des résultats chiffrés, la session 2017 se prêtait à d'encourageantes perspectives de recrutement de professeurs du premier degré susceptibles d'enseigner dans le cursus bilingue avec 8 candidats de plus qu'à la session 2016 et 19 candidats supplémentaires par rapport à la session 2015. D'autant que la moyenne globale de la partie « explication de texte » de l'épreuve écrite de la session 2017 est sensiblement la même qu'à la session précédente et que la moyenne de la traduction était légèrement supérieure à la précédente. Les notes attribuées ont parcouru toute l'échelle possible, allant de 4 à 39 sur 40 (2,5 à 38,5 à la session 2016).

Moyennes des résultats de l'épreuve d'admissibilité en langue régionale :

SESSION	EXPLICATION DE TEXTE /32	TRADUCTION /8	TOTAL /40
2015	22,7	5,7	23,2
2016	16,8	3,8	20,6
2017	16,9	4,4	21,1

Le fait que 12 copies sur 76 (15,8 %) aient obtenu une note éliminatoire à cette épreuve après correction multiple (à titre de comparaison, elles représentaient 11,6 % à la session 2016, soit 8 copies) explique des résultats décevants cette année. Pour rappel, aucune note éliminatoire n'avait été attribuée à la session 2015.

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure

Notation de l'épreuve : 60 points

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. » (Arrêté du 19 avril 2013 modifié)

o Sciences et technologie

277 candidats (232 en 2016 / 152 en 2015) ont déposé un dossier en sciences et technologie. Ils se répartissent ainsi en fonction des dominantes disciplinaires :

- Technologie : 31 candidats (26 en 2016) ;
- Sciences physique et chimique : 74 candidats (72 en 2016) ;
- Sciences de la vie et de la terre : 172 candidats (134 en 2016).

1. Sujets et thèmes traités

Les dossiers sont dans l'ensemble bien présentés et illustrent un travail de qualité. Il conviendrait néanmoins de faire figurer en page de garde le cycle (1,2 ou 3) dans lequel est traité le sujet.

Le constat est fait cette année d'une inversion de la tendance dans les niveaux choisis par les candidats. Les dossiers portant sur l'école maternelle sont nombreux, puis ceux du cycle 2. Alors que le cycle 3 constituait l'essentiel des dossiers les années passées, en 2017 ce cycle est minoritaire. La complexité des programmes de cycle 3 semble effrayer les candidats. Ils sont pourtant riches et permettent des exploitations pédagogiques très intéressantes.

Les mêmes thèmes sont souvent choisis. Certains dossiers sont quasiment identiques ce qui inquiète sur le niveau d'appropriation individuelle et la réflexion didactique associée. Les candidats sont invités à explorer toutes les possibilités offertes par les programmes (domaines, thèmes, sujets, démarches...) tout en évitant les hors-sujets (ombre et lumière au cycle 2, le système solaire en petite section, par exemple).

Les dossiers font l'objet d'une présentation soignée. Ils évoluent favorablement vers un juste équilibre entre textes et illustrations (schémas, photos, tableaux, graphiques, dessins d'observation, modélisations, traces élèves). Il conviendra de systématiquement mentionner les sources des documents intégrés aux dossiers.

2. Prestations des candidats

Lacunes les plus fréquemment observées :

- Les programmes 2015 « explorer le monde », « questionner le monde » et « sciences et technologie » sont massivement méconnus ! Il est inconcevable de ne pas connaître l'organisation des programmes (différents volets), les concepts qui y sont abordés, les attendus de fin de cycle, les repères de progressivité, les liens avec le socle commun de connaissances, compétences et culture, a minima dans le cycle correspondant au dossier présenté. Il serait par ailleurs appréciable que les candidats aient une vision plus correcte du caractère spiralaire de ces programmes et de la manière avec laquelle on construit un concept (comme le vivant ou la matière par exemple) de la maternelle jusqu'au collège.

- Lors de l'exposé oral, l'approche est souvent trop linéaire par rapport au dossier. Il conviendrait de se détacher du document, d'opter pour une approche plus transversale, articulant la théorie et la pratique. Certains candidats s'appuient sur le tableau blanc mis à leur disposition pour y faire un schéma, y écrire leur plan, une carte mentale... C'est une forme de communication pertinente et adaptée au métier d'enseignant. Il faudrait autoriser l'usage de supports de projection, l'apport de matériel pédagogique, d'albums pour enrichir encore la présentation.
- Manque de connaissances scientifiques. Dès que l'on s'éloigne du sujet abordé dans le dossier, les connaissances scientifiques apparaissent souvent très fragiles. Un futur PE, a fortiori ceux qui choisissent l'épreuve de sciences et technologie, se doit de maîtriser les notions et concepts abordés dans les programmes jusqu'au cycle 3 au moins.
- Culture scientifique superficielle. Les bases d'histoire des sciences sont mal maîtrisées, les scientifiques ayant marqué les principales découvertes sont méconnus, les fondements scientifiques des sujets d'actualité à forts enjeux sociétaux donnent lieu à des confusions majeures (ex : changement climatique et couche d'ozone, photosynthèse et respiration végétale, production d'énergie, risques liés à la diminution de la biodiversité...).
- Les prolongements interdisciplinaires sont rares, notamment ceux qui concernent la maîtrise de la langue. Les objectifs langagiers ne sont pas identifiés dans les séquences pédagogiques des dossiers qui portent sur la maternelle et les liens avec les productions orales et écrites en cycles 2 et 3 sont rarement évoqués.
- La démarche d'investigation est connue par cœur et de manière théorique. Les candidats n'ont pas observé que les nouveaux programmes parlent désormais de « démarches scientifiques », ignorent tout à ce sujet et se réfugient dans la démarche d'investigation sans l'adapter aux réalités du terrain (thème, âge des élèves, niveau...).
- Les enjeux de l'enseignement des sciences et sa contribution aux valeurs de la République sont peu évoqués et mal maîtrisés lorsque les questions du jury abordent ces points. Pourtant cet enseignement contribue de manière spécifique, par ses contenus et sa didactique, à la laïcité, à l'égalité et à la fraternité notamment.
- Quatre aspects didactiques ou pédagogiques sont insuffisamment maîtrisés : **la mise en situation** souvent inexistante ou artificielle, la confusion entre **les représentations initiales et les hypothèses**, **la structuration** réduite à des résumés écrits parfois teintés d'erreurs grossières, **des évaluations sommatives** caricaturales se limitant aux connaissances scientifiques (avec une utilisation aussi abusive qu'inutile de textes à trous) !
- Très peu de séquences s'appuient sur l'observation du milieu proche des élèves, sur une sortie de terrain, sur un projet pédagogique. Les prolongements par la visite d'un site remarquable ou une structure scientifique (Vaisseau, Planétarium, Musée d'Histoire naturelle...) sont trop rares.
- Certains candidats n'entrent pas dans la logique du concours, ne comprennent pas les modalités de l'épreuve, s'agacent des questions qui leur sont posées, adoptent une posture peu adaptée à l'exercice (recherche de connivence avec le jury, désinvolture...).

Qualités rencontrées chez les candidats :

- L'expression orale est souvent de bonne qualité. Les candidats sont à l'aise et respectent bien le temps imparti. Le jury constate moins de restitutions par cœur du dossier. Certains candidats s'autorisent parfois des présentations originales qu'il convient d'encourager.
- Posture en phase avec les attentes : respect, politesse, sens de la communication.
- Enthousiasme dans le cadre de la profession envisagée.
- Honnêteté intellectuelle (les candidats avouent volontiers ne pas savoir répondre à une question).
- Lors de l'échange avec le jury, capacités d'écoute, d'analyse et de retour réflexif sur le dossier. La plupart des candidats acceptent de reconsidérer leur point de vue.

3. Conseils à apporter aux candidats

Pour l'élaboration du dossier :

- Citer ses sources (textes, articles, illustrations, annexes...).
- Faire relire son dossier pour éviter notamment les erreurs de grammaire ou de syntaxe.
- Veiller à la rigueur didactique concernant les démarches scientifiques.
- La démarche technologique doit donner lieu à une réalisation individuelle ou collective d'objets simples comme une grue, un manège, une lampe, une mini-éolienne, une balançoire. Les notions d'énergie, de mouvements, de signaux, de matériaux pourront ainsi être abordées.
- Proposer des séquences réalistes correspondant aux prescriptions et aux capacités des élèves, comprenant de vraies situations d'apprentissage s'appuyant si possible sur des pratiques de stage, sans se limiter à une simple description de celles-ci. Les contenus sont souvent trop ambitieux et les objectifs d'apprentissage mal définis.
- Contextualiser de manière moins caricaturale : les classes n'ont pas toujours 24 élèves !
- Donner du sens aux activités proposées aux élèves (liens plus clairs avec le réel, avec l'environnement proche, mise en œuvre de projets...). La séquence apparaît trop souvent comme une simple succession d'activités qui devraient, de façon quasi automatique, provoquer de l'apprentissage. Approches trop abstraites. Utopie pédagogique. Méconnaissance des réelles capacités d'un élève. Les candidats devront davantage s'intéresser à l'élève qui apprend qu'à l'adulte qui « tente d'enseigner ».
- Faire preuve d'ouverture : placer la séquence dans une continuité mieux identifiée (de la maternelle au collège), établir des liens avec les autres disciplines (mathématiques, EMC, maîtrise de la langue, EDD...), envisager des prolongements.
- Préciser les différents types de traces mobilisées pour et par les élèves lors de la séquence.
- Diversifier les modalités d'évaluation en sciences et technologie en intégrant beaucoup mieux les compétences (observer, élaborer un protocole expérimental, travailler en groupe, mobiliser le langage oral...) en référence aux domaines du socle commun.
- Tester les expériences présentées dans le dossier.

Lors de la présentation orale du dossier, il est conseillé de :

- S'inscrire dans un véritable exercice de communication (soigner son débit de parole, ne pas réciter, ne pas lire son dossier, regarder ses interlocuteurs, se montrer dynamique...).
- Privilégier une entrée originale dans l'exposé en se détachant du plan du dossier, en optant pour une approche différente et plus analytique du thème et de la séquence (prise de recul).
- Ne pas hésiter à se servir du support informatique.
- Ne pas jargonner et utiliser des termes sans en connaître le sens véritable.

Lors des questions avec le jury :

- **Connaître les programmes** sans hésitation aucune, dans le cycle choisi au moins !
- Se préparer à être évalué sur une culture scientifique plus large que le thème retenu dans le dossier. Exemples : si un(e) candidat(e) aborde la question des saisons et leur explication astronomique, il/elle peut être interrogé(e) sur d'autres aspects relatifs à la Terre dans l'espace (ex : les éclipses, les phases de la lune, l'alternance jour/nuit) ou aux effets de la lumière solaire sur la Terre (la production de matière organique dans le monde végétal, le réchauffement climatique...).
- Se préparer à être évalué sur sa maîtrise des grandes questions scientifiques actuelles et leurs liens avec le développement durable : effet de serre, enjeux de la biodiversité, production d'électricité...
- Se préparer à être évalué sur les enjeux de l'enseignement des sciences ainsi que sur sa contribution spécifique aux valeurs de la République (laïcité en distinguant faits et croyances, égalité des chances, liberté en accédant aux connaissances scientifiques et en développant l'esprit critique...).

- Affiner sa maîtrise des principaux aspects didactiques liés à l'enseignement des sciences : démarches scientifiques, problématisation, structuration, évaluation.
- Se préparer à un exercice formel, normé et codifié en acceptant les questions des membres du jury, en cherchant à y répondre au mieux, en montrant sa capacité à entrer dans une posture réflexive et à faire évoluer son point de vue.

○ Histoire

Sujets et thèmes traités, présentation

Les dossiers sont dans l'ensemble bien présentés et attestent d'un travail de qualité. Pour certains, les erreurs orthographiques et syntaxiques sont trop nombreuses pour des personnes qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

Des thèmes sont redondants au détriment d'autres qui ne sont absolument pas abordés : est-ce une conséquence directe des enseignements de l'ESPE qui conduirait à cette uniformisation ?

Les dossiers concernent en grande partie le cycle 3 ; le cycle 2 est inexistant, la maternelle présente de manière trop infime : il conviendrait à l'avenir d'explorer de manière plus prégnante les autres cycles.

La présentation reste encore trop souvent stéréotypée : partie théorique suivie de la présentation didactique. Certains candidats lisent mot à mot leur dossier, d'autres récitent un texte appris en amont ce qui explique des situations difficiles à vivre dès que la mémoire fait défaut. Les présentations peuvent être tant dynamiques que ternes. Des erreurs de langue ainsi qu'un langage familier sont trop souvent présents dans la prestation.

La partie scientifique manque souvent d'approfondissement : certains réalisent des copier-coller notamment dans l'exposé scientifique, mettant en avant les connaissances parcellaires des candidats.

Les séquences pédagogiques présentées sont parfois très éloignées de la réalité du terrain et de la connaissance des élèves.

Conseils aux candidats :

S'appuyer sur le dossier sans le lire, sans le paraphraser pour une présentation plus dynamique.

Préparer l'exposé, se préparer un plan et s'y référer pour un exposé construit et dynamique : posture, voix, technique... et regarder tous les membres du jury.

Savoir relativiser son propos, être capable de se remettre en question.

Accepter les questions du jury sans irritation apparente.

Avoir une meilleure connaissance des textes en vigueur.

Travailler sur des sources historiques, chercher des exemples locaux.

Avoir plus de culture générale sur la période traitée.

Utiliser le tableau mis à disposition pour étayer et démontrer l'exposé (ne pas recopier le plan).

○ Géographie

L'épreuve

Faire de la géographie à l'école consiste à observer les façons dont les humains organisent et pratiquent leurs espaces de vie, à toutes les échelles. Ce qui correspond à la notion d'habiter, centrale au cycle 3. Au cycle 2, les élèves sont déjà en capacité de comprendre les interactions entre l'espace et les activités humaines et de comparer des espaces géographiques simples. Tout au long de ce cycle, ils apprennent à se situer dans l'espace. En maternelle, les élèves font l'expérience de l'espace dans leur quotidien, ils commencent à le représenter et découvrent différents milieux.

Les sorties sur le terrain et les études de cas (avec changement d'échelle) sont des activités à privilégier pour faire acquérir progressivement aux élèves les connaissances et compétences attendues en fin de cycle 3. La démarche inductive sous-tend de telles activités.

Pour l'épreuve de géographie, le jury attend des candidats qu'ils aient une connaissance suffisante des fondements scientifiques de la discipline, qu'ils soient en capacité d'effectuer les transpositions didactiques nécessaires, que les choix pédagogiques opérés permettent aux élèves de développer des compétences, parmi lesquelles, celles appartenant à la géographie et qu'enfin,

ces choix pédagogiques soient adaptés au développement psychoaffectif du public concerné. Par ailleurs, les candidats doivent montrer qu'ils sont prêts à assumer la polyvalence propre au premier degré.

Les dossiers présentés par les candidats

Les candidats ont respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus, organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques, la description d'une séquence pédagogique et l'explicitation de l'une ou l'autre séance.

Dans l'ensemble, les dossiers étaient de présentation soignée.

Les sujets choisis par les candidats étaient variés, le cycle 2 et le cycle 3 dominaient et étaient représentés dans la même proportion.

Majoritairement, les fondements scientifiques étaient assez bien ou bien maîtrisés par les candidats. Du moins pour ceux présentant une séquence de cycle 3.

Les séquences conçues pour le cycle 2 ou la maternelle étaient parfois construites sur des contresens portant sur la notion même d'habiter.

Les approches retenues par les candidats étaient assez diversifiées. Toutefois, relevons que trop de séquences se composaient d'une juxtaposition de séances thématiques, épuisant le sujet. Outre le caractère inadapté d'une telle approche, la logique spiralaire des apprentissages n'était pas prise en compte, ni la logique de parcours.

Plus généralement :

- la recherche du sens donné aux apprentissages était souvent absente de la réflexion pédagogique des candidats, ce qui se traduisait notamment par des séquences insuffisamment problématisées (à cet égard, le titre même du dossier est révélateur) ;
- les traces prévues consistaient en des activités rédactionnelles (dont l'élaboration n'avait pas fait l'objet d'une réflexion spécifique) omettant les langages propres à la géographie ;
- l'évaluation était rarement cohérente avec les objectifs attendus, en particulier lorsqu'il s'agissait d'évaluer des compétences ;
- enfin, certaines séquences ne prévoyaient pas de sortie(s) sur le terrain (ou alors de façon optionnelle) ce qui, au cycle 2, est très difficilement envisageable.

La prestation des candidats

Dans l'ensemble, les candidats ont su utiliser le temps qui leur était imparti pour leur exposé. Le fait qu'ils disposaient une nouvelle fois cette année de leur dossier, les a rassurés. Certains candidats en ont toutefois lu à haute voix l'intégralité de la partie scientifique (voire la description des séances). Peu nombreux ont été ceux ayant préparé une présentation originale et dynamique de leur écrit. Le tableau mis à leur disposition a permis à quelques candidats une amélioration de leur prestation.

Le jury a valorisé la prestation des candidats qui :

- adoptaient une posture responsable et respectueuse des valeurs de la république ;
- se maîtrisaient et possédaient une élocution aisée et claire ;
- entraient dans l'échange ;
- faisaient preuve d'authenticité et pouvaient expliciter leurs propos ;
- avaient déjà pris du recul ou étaient capables d'en prendre par rapport à leur dossier, permettant un pronostic favorable quant à leur capacité à se former ;
- connaissaient les étapes du développement de l'enfant ;
- avaient des connaissances didactiques et avaient engagé une réelle réflexion pédagogique ;
- avaient, enfin, une bonne culture générale.

L'intégralité du spectre de notation a été utilisé : entre le candidat faisant preuve de l'ensemble des qualités, compétences et connaissances précédemment détaillées et, *a contrario*, celui à qui elles faisaient toutes défaut.

Rappelons pour finir que les candidats doivent s'attendre à ce que le jury étende la discussion à des questions d'ordre général portant sur l'école primaire et, parfois, dans le cadre de la continuité des apprentissages, sur la classe de 6^{ème} du collège.

○ Histoire des arts

L'épreuve

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de l'histoire des arts structure la culture artistique de l'élève par l'acquisition de repères issus des œuvres et courants artistiques divers et majeurs du passé et du présent et par l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation. Il contribue au développement d'un regard sensible, instruit et réfléchi sur les œuvres.

Le jury attend des candidats qu'ils aient intégré la polyvalence du professeur des écoles pour trouver les cadres et les moments les plus propres à la construction de l'enseignement de l'histoire des arts et de ses objectifs.

Les dossiers présentés par les candidats

Les candidats ont respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus, organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques, la description d'une séquence pédagogique et l'explicitation de l'une ou l'autre séance.

Dans l'ensemble, les dossiers étaient de présentation soignée.

Les sujets choisis par les candidats étaient des plus variés et couvraient l'ensemble des six domaines artistiques qu'explore le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Les approches retenues par les candidats étaient également diversifiées. Rares ont été les séquences ne comportant pas de pratiques artistiques ou de visites. Toutefois, les objectifs de connaissance dominaient largement. Par ailleurs, la création de liens entre les autres enseignements et la mise en valeur de la dimension culturelle de ceux-ci faisaient généralement défaut. Tout comme les activités permettant aux élèves d'acquérir la capacité à identifier le sens et les usages d'une œuvre.

La prestation des candidats

Dans l'ensemble, les candidats ont su utiliser le temps qui leur était imparti pour leur exposé. Le fait qu'ils disposaient une nouvelle fois cette année de leur dossier, les a rassurés. Certains candidats en ont toutefois lu à haute voix l'intégralité de la partie scientifique (voire la description des séances). Peu nombreux ont été ceux ayant préparé une présentation originale et dynamique de leur écrit. Le tableau mis à leur disposition a permis à quelques candidats une amélioration de leur prestation.

Le jury a valorisé la prestation des candidats qui :

- adoptaient une posture responsable et respectueuse des valeurs de la république ;
- se maîtrisaient et possédaient une élocution aisée et claire ;
- entraient dans l'échange ;
- faisaient preuve d'authenticité et pouvaient expliciter leurs propos ;
- avaient déjà pris du recul ou étaient capables d'en prendre par rapport à leur dossier, permettant un pronostic favorable quant à leur capacité à se former ;
- connaissaient les étapes du développement de l'enfant ;
- avaient des connaissances didactiques et avaient engagé une réelle réflexion pédagogique ;
- avaient, enfin, une bonne culture générale.

L'intégralité du spectre de notation a été utilisé : entre le candidat faisant preuve de l'ensemble des qualités, compétences et connaissances précédemment détaillées et, *a contrario*, celui à qui elles faisaient toutes défaut.

o Arts visuels

50 candidats admissibles ont déposé un dossier en arts visuels.

Sujets et thèmes traités

Le domaine des arts plastiques est majoritaire dans les dossiers présentés. Photographie, vidéo, cinéma et architecture sont peu, voire pas traités par les candidats.

Les thématiques choisies se déclinent soit autour d'une problématique plastique (représentation des émotions, le portrait, les couleurs) soit autour de la démarche d'un artiste, soit, quelquefois, autour d'une « technique » (la mosaïque, le frottage). Les choix s'avèrent variés, mais le traitement des thématiques manque souvent de réelle réflexion sur la problématique et les enjeux plastiques.

Les dossiers présentés respectent les contraintes de rédaction et d'organisation du cahier des charges. Ils sont généralement illustrés des références artistiques citées, mais présentent plus rarement des images de productions d'élèves. Quelques dossiers sont accompagnés d'un CD permettant l'accès à des images de qualité, ce que les membres du jury apprécient particulièrement pour l'entretien.

La partie scientifique du dossier est bien documentée et témoigne d'une bonne capacité à mener des recherches documentaires. Les choix effectués dans les artistes et les œuvres cités comme des références sont, dans la plupart des dossiers, orientés vers l'art moderne et l'art abstrait.

La mise en situation professionnelle est souvent pensée pour le cycle 2 (52% des dossiers). Les candidats qui situent leur séquence à l'école maternelle (22%) privilégient généralement la grande section. Le cycle 3 représente 26% des dossiers. Dans la séquence proposée, les candidats ont tendance à n'orienter la pratique plastique des élèves que vers une pratique en deux dimensions. La sculpture, l'assemblage, le modelage, l'installation sont peu présents dans les pratiques évoquées.

Prestation des candidats

Les candidats de la session 2017 ont fait preuve d'une bonne capacité d'expression à l'oral comme à l'écrit. Le langage employé était structuré et comprenait le vocabulaire spécifique. Cependant, la présentation orale consistait trop souvent en une reprise formelle du contenu du dossier sans apports complémentaires. Le jury regrette en outre le manque de recul et la difficulté à cerner la problématique plastique et ses enjeux chez un nombre très significatif de candidats.

A contrario, le jury a apprécié les présentations claires et concises, où le contenu du dossier n'est pas paraphrasé, mais revisité avec des précisions utiles ou avec les modifications nécessaires. Le jury a également apprécié les prestations où le candidat envisage dans son propos des pistes pour prendre en compte les trois piliers de l'éducation artistique. Certains candidats manifestent, cependant, un manque avéré de connaissances institutionnelles concernant le PEAC et le nouveau programme d'enseignement des arts plastiques ou un manque de maîtrise de la partie scientifique : les connaissances artistiques (œuvres, mouvements) ne sont pas toujours assimilées.

Les images enregistrées sur le CD accompagnant le dossier sont peu montrées et pas vraiment exploitées lors de la présentation. De plus, le lien entre les œuvres servant de point d'appui pour la partie scientifique et la séquence n'est pas suffisamment explicité dans la présentation.

Enfin, le jury a apprécié chez les candidats l'engagement, la capacité à réagir et à développer leur propos, et la capacité à s'adapter à la situation et à se remettre en question.

Les connaissances pédagogiques et didactiques :

Les séances proposées sont souvent organisées dans le cadre d'un projet artistique, mais la transposition de la problématique plastique en termes de pratiques d'élèves et d'apprentissages n'est pas toujours envisagée.

Les œuvres citées dans la partie scientifique ne servent pas toujours la séquence et ne sont pas réellement proposées aux élèves comme objets de rencontre.

Les choix pédagogiques sont souvent tournés vers la découverte d'une technique ou la réalisation d'une production, mais la démarche de création est souvent absente du propos pédagogique et les candidats envisagent peu l'expression personnelle des élèves.

Certaines propositions pédagogiques peuvent s'avérer irréalistes et déconnectées des contraintes du terrain. La capacité des candidats à prendre en compte les contraintes matérielles et organisationnelles a été appréciée.

Les très bons candidats ont su montrer leur capacité à se projeter dans le métier d'enseignant et à engager une démarche artistique pour construire une séquence d'apprentissage.

Conseils aux candidats :

- Avoir une bonne connaissance du programme d'enseignement artistique ainsi que des enjeux et des piliers de l'éducation artistique et culturelle ;
- Envisager une problématique plastique et la transposer en termes de pratiques d'élèves et d'apprentissages ;
- Lors de la présentation, ne pas hésiter à montrer des œuvres d'artistes et des productions d'élèves selon les modalités d'organisation de l'épreuve ;
- Exploiter dans la séquence pédagogique des œuvres citées dans la partie scientifique du dossier et en faire des objets de rencontre pour les élèves ;
- Envisager une démarche de création et solliciter l'expression personnelle des élèves ;
- Prendre en compte le développement de l'enfant et les contraintes matérielles et organisationnelles pour élaborer des réponses pédagogiques réalistes.

o **Education musicale**

51 candidats dont 2 pour le privé ont présenté un dossier en éducation musicale lors de la session de juin 2017 dans l'académie de Strasbourg.

La répartition des dossiers entre les 3 cycles cette année : 14 en Cycle 1, 13 en Cycle 2, 24 en Cycle 3

1. Le dossier

➤ **Les sujets**

Les sujets proposés sont variés dans les thématiques choisies et en lien avec les programmes. Ils sont orientés vers :

- la mise en œuvre d'une pratique artistique (chant, pratique instrumentale collective, création sonore) ;
- la découverte d'une notion musicale (ex : rythme : notion de pulsation, tempo, ostinato) ;
- la découverte d'un style, d'une forme musicale, en lien avec l'enseignement de l'Histoire des Arts ;
- la découverte d'une œuvre.

- ➔ *Le choix des sujets s'est davantage appuyé sur les expériences vécues lors de stages.*
- ➔ *Les sujets devraient pouvoir être présentés dans une progression de cycle.*
- ➔ *Le titre ou l'intitulé du sujet est parfois mal choisi, trop vaste ou trop vague (ex : la création sonore, les émotions, la nature et l'environnement sonore).*
- ➔ *30% des candidats incluent leur séquence dans une logique de parcours, amorçant la notion du PEAC de chaque élève.*

➤ La forme

La majorité des candidats s'est tenue au texte qui régit le concours. Le nombre de pages, la typographie sont respectés. Le plan est assez clairement annoncé.

- ➔ *On peut déplorer certaines lacunes dans le domaine de la syntaxe et de l'orthographe. Dans certains cas cet aspect met fondamentalement en doute la crédibilité du candidat. Même si le dossier n'est pas noté, il constitue le premier contact entre le candidat et le jury et mérite donc une relecture attentive.*
- ➔ *Le statut et la place des annexes sont parfois un peu confus. Certains candidats ne présentent ni partition, ni texte de chanson dans leur dossier.*

➤ Le contenu

Le dossier se présente toujours en deux parties. Les fondements scientifiques et la partie didactique d'une séquence d'apprentissage en éducation musicale. Dans la première partie, les candidats développent avec précision le cadrage institutionnel, à savoir les programmes et les compétences du socle commun qui vont être travaillées.

- ➔ **La partie théorique s'appuie sur des références multiples, issue de la recherche actuelle**
- ➔ *Beaucoup de candidats citent des musiques sans proposer de support audio ou partitions musicales.*
- ➔ A contrario, il est dommage de disposer du CD sans diffuser aucun extrait durant son exposé.
- ➔ La partie scientifique enrichit le dossier d'éléments techniques et doit pouvoir être soutenue à l'oral : pouvoir mettre en relation les compositeurs cités dans le dossier avec la période historique correspondante, citer d'autres œuvres du même compositeur, connaître des contemporains.

La seconde partie mériterait d'être plus approfondie dans les domaines suivants :

- une présentation plus détaillée des séances, notamment en précisant les consignes qui seront adressées aux élèves ;
- une réflexion en amont sur l'adéquation entre les objectifs fixés et les situations pédagogiques proposées ;
- les sujets traitant de la compétence « Explorer, imaginer et/ou créer » présentent souvent des écueils :
 - Pas de réel travail des compétences dans le champ de l'éducation musicale (uniquement transversal) ;
 - Absence de démarche de création, se résumant au mieux à de l'illustration sonore ou à une succession d'activités plutôt anecdotiques, ne permettant pas de faire éclore la créativité chez l'élève.

La question « Qu'est-ce que les élèves ont appris à travers cette séance ? » ainsi que la place de l'évaluation est fondamentale, afin de replacer la notion étudiée dans le contexte des programmes et de citer les compétences travaillées et évaluées. Cela pose la question plus générale de la posture de l'enseignant face à une démarche de création et de l'évaluation en éducation musicale, dont l'ambition dépasse la notion de détente et de plaisir.

Les références aux musiques actuelles restent peu fréquentes mais quand elles sont présentes, elles soutiennent des séances d'apprentissage bien construites. On peut enfin s'étonner de l'absence de recours aux nouvelles technologies et aux supports visuels. Les propositions autour de répertoire de musique du monde manquent souvent d'ambition et peuvent se révéler anecdotiques ou stéréotypées, en décalage avec la richesse culturelle du pays concerné.

Les liens avec les autres disciplines sont bien traités par les candidats.

Il convient aussi pour le candidat de montrer que les élèves auront bien « fait de la musique » pendant les séances. Cette pratique, commune aux activités d'écoute comme de production est au cœur des programmes d'éducation musicale, et si la posture du professeur en est rendue plus exigeante (peut-être même inconfortable), elle n'en demeure pas moins la clé de voûte de l'éducation musicale. Ainsi le candidat doit éviter l'ornière de la séance « écoute-découverte du phénomène sonore », pas inintéressante, mais manquant largement les objectifs de la matière.

2. L'interrogation orale

➤ L'exposé (20')

Le temps est bien géré et optimisé dans l'ensemble.

De nombreux candidats mènent leur exposé avec une excellente élocution, détaché de leur dossier.

En mettant à disposition le dossier, certains candidats s'enferment dans la lecture intégrale de longs pans de texte. Très peu proposent spontanément des exemples chantés ou rythmés des activités qu'ils souhaitent mettre en œuvre avec les élèves. Les candidats ne devraient pas hésiter à se mettre en situation de classe pour traduire leur pensée. Des exemples didactiques et pédagogiques simples et efficaces illustrent souvent mieux le propos que de longues descriptions.

Il est donc nécessaire de maîtriser et travailler sérieusement la chanson que l'on présente (apprentissage, interprétation), de façon à pouvoir la présenter de façon concrète au jury.

➤ L'entretien (40')

Les membres du jury cherchent à savoir si les candidats sont capables d'explicitier les situations pédagogiques proposées. Les mots – clés faisant référence à des notions fondamentales doivent être utilisés à bon escient. La capacité à écouter, rebondir, utiliser son imagination, son bon sens sont essentiels. La capacité de communiquer, d'être en relation, primordiaux.

Les références culturelles évoquées dans les dossiers devraient s'appuyer sur de véritables connaissances en musique, en histoire et en histoire des arts.

3. Conseils aux candidats

Le choix d'un sujet clairement formulé est très important. Il est inutile de se lancer dans un domaine « technique » de l'éducation musicale, si on ne le maîtrise pas. La séquence pédagogique proposée doit être réalisable en classe. Très souvent les activités et supports proposés sont excessivement nombreux, et le temps prévu sous-estimé. Une bonne séquence est avant-tout une séquence raisonnée. Il serait souhaitable, qu'elle ait pu faire l'objet d'une pratique lors d'un stage.

Le dossier doit être soigneusement relu par un tiers pour éviter les coquilles.

Le candidat aura intérêt à personnaliser sa présentation. Il doit garder à l'esprit qu'il se trouve dans une situation de communication orale.

Pour réussir cet exercice, il devra :

- Organiser son discours ;
- Eviter le piège de la récitation ;
- Etre dans une posture adéquate ;
- S'exprimer avec le niveau de langue attendu d'un futur professeur des écoles ;
- Choisir un chant pertinent dont le degré de difficulté est adapté à l'âge des élèves (s'appuyer sur les sélections au niveau national –Musique Prim- et les répertoires de chants élaborés par les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale) ;
- Important : les paroles du chant, notamment des chants en langue étrangère, doivent être au préalable traduits par le candidat. Dans sa préparation, il est nécessaire de s'assurer de la pertinence des paroles et éviter toute parole vulgaire, violente, outrageuse. La vigilance doit être accrue quant à la place de l'image et du clip vidéo, mettant en scène des

références non adaptées à des élèves de l'école primaire et parfois en contradiction avec les valeurs de la République ;

- Offrir une bonne articulation, un niveau sonore suffisant ;
- Montrer une maîtrise de gestes techniques musicaux simples : donner un départ et un arrêt pour chanter, mener un jeu de questions-réponses, chanter juste, soigner la qualité de sa production vocale, maintenir une pulsation et l'énergie musicale ;
- Choisir un chant adapté à la tessiture des enfants de l'école primaire et respecter la hauteur de la mélodie au moment de l'interprétation ;
- Si le candidat chante a cappella, il est nécessaire de prendre un repère avant de chanter (diapason ou autre). S'appuyer sur des exemples chantés, rythmés ;
- Penser aux adaptations (autres cycles, élèves en difficulté) ;
- Préparer le matériel afin qu'il soit opérationnel dès l'entrée dans la salle (éviter les 5 minutes d'installation) ;
- Si le candidat vient avec un PC : veiller à la qualité du son en emportant des haut-parleurs et une multiprise pour pouvoir les brancher sur le courant car les haut-parleurs des ordinateurs ne permettent pas de mener une écoute satisfaisante.

Au niveau du contenu, il devra :

- Veiller à préparer soigneusement les exemples qui vont étayer son discours ;
- Utiliser une terminologie maîtrisée (lexique spécifique au domaine) ;
- Faire sens pour l'élève ;
- Etre capable de resituer l'œuvre présentée, mettant en avant la culture générale du candidat (connaître les instruments de l'orchestre, le compositeur, avoir des repères en histoire des arts pour replacer l'œuvre dans son contexte d'écriture...) ;
- Etre capable d'ouverture culturelle, connaître des structures culturelles permettant des rencontres avec les artistes, connaître des lieux de culture, des salles de spectacle, connaître les personnes ressources dans le domaine de l'éducation musicale ;
- Se montrer capable de proposer des pistes d'amélioration crédibles, prenant en compte les limites qui se seront révélées ;
- Proposer des extraits de qualité si une référence est citée : Internet regorge de références, et de contenus dont la qualité est variable ;
- Pouvoir citer ses sources et savoir où trouver des ressources pour mener les enseignements artistiques ;
- De nombreux candidats se projettent dans des classes qui disposent d'un TBI, ce qui ne dispense pas d'une certaine préparation de séance.
- Quelques points de vigilance :
 - Les publicités sur Youtube sont à proscrire à l'école ;
 - Le choix de la qualité de l'extrait vidéo qui va être présenté aux élèves (choisir entre plusieurs interprétations orchestrales ou artistiques) ;
 - La méconnaissance du droit d'auteur : les vidéos sur Youtube sont diffusées parfois sans l'accord de leurs propriétaires (il faut en être conscient) ;
 - Connaître les ressources disponibles et s'en servir : Eduscol (programmes et documents d'accompagnement), Canopé, Musique Prim, Eduthèque, etc...

○ **Enseignement moral et civique**

34 (commission 5) + 34 (commission 6) candidats admissibles ont déposé un dossier en enseignement moral et civique

De manière générale, de nombreux candidats ont réalisé une prestation orale d'un niveau satisfaisant. Cependant, des défauts de maîtrise de la langue orale et écrite ont été regrettés régulièrement, en particulier dans les registres de langue et la syntaxe à l'écrit.

Les présentations s'apparentent parfois à une relecture du dossier, sans grand intérêt, au lieu de développer une attitude réflexive sur les démarches et le sujet envisagés. Dans la construction du dossier, la partie scientifique a souvent été réduite à une histoire de la discipline EMC au lieu de traiter les notions et les concepts en jeu dans le thème choisi, sans doute en raison de la difficulté de la tâche : en effet, le choix de l'EMC nécessite une bonne maîtrise des notions et de leur construction dans le temps, ce n'est donc pas une discipline qui se choisit par défaut. De la même façon, les démarches propres à l'EMC sont rarement maîtrisées et sujettes à de nombreuses confusions (débat argumenté, discussion à visée philosophique, jeu de rôle...).

La partie pédagogique montre trop souvent une absence de progressivité dans les compétences travaillées et une disjonction entre les objets d'apprentissage, les situations proposées et les consignes données. Les préjugés sur les opinions des enfants sont également nombreux et dommageables.

Les séquences pédagogiques proposées se situent surtout en fin de cycle. Il convient donc de rappeler aux candidats que tous les élèves doivent bénéficier d'un enseignement moral et civique.

Les bons candidats ont montré de la souplesse et la capacité à proposer des démarches alternatives. Ils envisagent les enjeux de l'école de manière systémique, en prenant en compte les élèves en tant que personnes à part entière et montrent une culture générale solide. Leur proposition pédagogique n'est pas forcément très originale mais est bien maîtrisée.

Les thèmes abordés dans les dossiers sont variés mais il y a tout de même quelques récurrences : l'égalité fille-garçons, les émotions. On sent une certaine crispation sur les sujets tels que les symboles et valeurs de la République et les règles de vie de la classe.

Conseils aux candidats

Les professeurs des écoles ne sont pas des spécialistes de la matière mais il serait souhaitable que les candidats :

- Approfondissent les connaissances à apporter et les démarches utilisées dans leur dossier afin d'en avoir une connaissance solide ;
- Connaissent les définitions des grandes notions (discrimination, droit, laïcité...) ;
- Expérimentent en classe la séquence qu'ils proposent, notamment pour cibler au plus près les documents adaptés au niveau des élèves ;
- Soient capables de se remettre en question et de « déconstruire » leur séquence : à cette fin, le sens de chaque activité doit être clairement perçu et enseigné ;
- Travaillent leur séquence pédagogique pour qu'elle soit une réponse organisée, progressive et riche à une problématique qui mobilise les élèves.

2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure et 15 minutes

Notation de l'épreuve : 100 points

« L'épreuve comporte **deux parties** :

- la première partie permet d'**évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- la deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. » (arrêté du 19 avril 2013 modifié).

2.1. Première partie

Notation de la première partie : 40 points

Durée de l'exposé : 10 minutes ; Durée de l'entretien : 20 minutes

Rappel des textes de l'oral 2 première partie « EPS »

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

«Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.»

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Pour cette session les activités physiques sportives et artistiques retenues dans l'Académie, pour les 3 cycles de l'école, comme supports d'interrogation ont été :

- Champ d'apprentissage 1 des programmes : les activités athlétiques (courir, sauter, lancer au C1) ;
- Champ d'apprentissage 2 des programmes : la natation ;
- Champ d'apprentissage 3 des programmes : les jeux et sports collectifs ;
- Champ d'apprentissage 4 des programmes : la danse.

Les sujets étaient tous présentés sur un support papier ; quelques uns étaient illustrés par un schéma ou un dessin (jeux et sports collectifs).

1. Constats sur les prestations des candidats

- **L'exposé**

- **La forme**

Les candidats ont dans l'ensemble bien préparé cette épreuve.

Les exposés des candidats sont en général bien structurés avec une introduction sur l'EPS à l'école qui permet de situer l'APS concernée dans un cadre général. Il est important que cette première partie soit courte, afin de laisser à l'exposé des contenus toute sa place.

Certains candidats utilisent des schémas sur feuille ou au tableau de façon très pertinente pour illustrer leur propos.

Ils assurent une bonne gestion de leur temps.

Les candidats qui se démarquent sont ceux qui réussissent à se projeter dans leur futur métier d'enseignant.

- **Le fond**

Les meilleurs candidats proposent des situations d'apprentissage intéressantes adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés valorisent les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes de 2015 dont ils maîtrisent les contenus.

Des exposés restent parfois superficiels, basés sur des connaissances théoriques.

Le lien avec une mise en œuvre concrète est souvent difficile, notamment en maternelle.

Certains candidats proposent une approche technique, analytique de l'activité, ce qui les éloigne de la démarche attendue à l'école primaire. Les connaissances sont variables selon les APSA, parfois lacunaires en natation, que ce soit du point de vue des textes comme celui de la didactique de l'activité et de ses mises en œuvre concrètes.

On constate un écart important entre des candidats dont les mises en œuvre sont réalistes et adaptées, avec des élèves qui agissent, et d'autres candidats dont les propositions sont irréalistes et incomplètes.

Il est rarement exposé ce qui se fait en amont et en aval des situations présentées.

- **L'entretien**

- **La forme**

- Elle est dans l'ensemble très correcte ; les candidats sont majoritairement ouverts à l'échange.

- L'écoute est là, mais certains répondent avec retenue ; ils cherchent à donner « la réponse attendue » alors que ce n'est pas le plus important, le jury attend plutôt réflexion, raisonnement et argumentation.

- En face d'un jury bienveillant, le candidat arrive à se questionner et à évoluer.

- **Le fond**

- Le constat est variable selon les candidats et les sujets.

- Certains candidats sont en mesure de suivre le questionnement du jury, de réfléchir à de nouvelles perspectives et de proposer des réponses pertinentes et ouvertes.

- D'autres candidats méconnaissent les capacités des enfants et manquent de repères en matière d'évolution de leurs possibilités.

- Quelques-uns construisent hâtivement une réponse, parfois partielle voire hors sujet, d'autres ont des représentations erronées sur des activités.

- La différenciation est difficilement envisagée.

- Il y a peu de réponses en termes d'évaluation.

2. Conseils aux candidats

- **Concernant l'exposé**

- L'exposé doit permettre de démontrer des compétences professionnelles en cours de construction dans le cadre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

- Le candidat doit démontrer qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances quant aux attentes institutionnelles, à la réglementation, à la spécificité de son enseignement face à un jeune public, et à la didactique des APSA.

En s'appuyant sur le sujet proposé, le candidat doit démontrer sa capacité à enseigner l'EPS :

- connaître les programmes de l'EPS à l'école des 4 APSA supports choisis par l'Académie ;
- planifier, programmer, choisir en prenant en compte les demandes institutionnelles, le sens de l'activité, les besoins et caractéristiques des élèves concernés ;
- s'inscrire dans une logique de construction des compétences et choisir une démarche d'enseignement adaptée aux jeunes élèves, afin de donner du sens aux apprentissages ;
- proposer des situations ou des séances qui s'enchaînent logiquement, qui restent ancrées sur les fondamentaux de l'activité et sur les caractéristiques des élèves : ce qu'ils seraient capables de comprendre et de réaliser, ce dont ils auraient besoin ;
- proposer des mises en œuvre répondant à la problématique du sujet et adaptées à l'âge des enfants ;

- rechercher plutôt la cohérence que l'originalité : penser les situations dans une perspective d'apprentissage ;
- décliner des variables didactiques, qui permettent des adaptations ou la différenciation ;
- réfléchir en imaginant les élèves : comportements observés / comportements attendus ;
- se projeter dans une situation réelle de classe, illustrer avec des observations de classes être explicite sur la description des dispositifs ;
- prévoir des organisations qui garantissent la sécurité des élèves, notamment en natation (connaître les textes) ;
- présenter l'exposé de manière vivante : éviter de réciter, nuancer le propos, utiliser des schémas, présenter au tableau ; s'appuyer sur des situations concrètes vécues lors de stages.

- **Concernant l'entretien**

L'entretien avec le jury permet d'approfondir le questionnement en vue de mieux évaluer les connaissances du candidat, la pertinence des propos et des mises en œuvre proposées.

Il doit pouvoir répondre avec précision, cohérence et recul critique : écouter attentivement les questions pour répondre au jury et se laisser guider.

On jugera ses capacités à écouter, prendre du recul et à argumenter ses propositions didactiques et pédagogiques.

Le candidat doit être capable d'expliquer et de justifier les choix effectués notamment concernant l'organisation, le travail de la classe, la prise en compte de la diversité des élèves ; il doit être capable de modifier son point de vue.

Il sera en mesure d'explicitier les organisations, les critères de réussite, les variables possibles, les consignes données aux élèves.

Il pourra exploiter les expériences professionnelles pour étayer son propos.

Une réflexion sur l'évaluation à mettre en place en fin de séance ou de séquence peut être demandée pendant l'entretien.

Aller observer des pratiques de classes en amont et analyser ses observations permet au candidat d'appuyer ses propositions.

Il doit également être capable d'évaluer les effets de son action professionnelle, élargir ses propositions à un autre contexte d'enseignement, de faire des liens avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'évaluer les enjeux en lien avec la santé.

2.2 Deuxième partie

Notation de la deuxième partie : 60 points

«Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.»

Prestation des candidats - constats

- **Exposé des candidats**

• **Structuration de l'exposé**

L'exposé des candidats reprend le plus souvent le plan proposé par les trois questions formulées dans le sujet. Rares sont les candidats qui ont fait l'effort de problématiser leur propos. Le corpus des documents est diversement présenté. Il est plus intéressant de résumer rapidement chacun des documents plutôt que de les lister.

La plupart des candidats utilisent le temps imparti, soit 15 minutes. Environ 10% des exposés durent moins de 10 minutes.

• **Le fond**

Globalement, les candidats montrent une bonne connaissance des sujets, mais l'articulation avec la réalité du métier reste peu évoquée. Les meilleurs candidats définissent une problématique, ce qui permet de poser l'enjeu par la réponse aux questions. Les candidats les plus faibles se limitent souvent à une paraphrase des documents.

Les prestations des candidats sont dans l'ensemble d'un bon niveau, ce qui témoigne de l'efficacité de leur préparation, notamment par l'ESPE.

• **Communication**

Seuls quelques rares candidats ne répondent pas aux attendus du CRPE en termes de communication. La qualité de la communication est cependant variable d'un candidat à l'autre, notamment pour ce qui concerne la précision du lexique.

Conseils aux candidats :

- **quant au fond :**
 - personnaliser leur exposé, établir des liens avec leur expérience même si celle-ci, par définition, reste faible. Affirmer leurs convictions, s'engager ;
 - ancrer leurs propositions dans le concret : essayer d'illustrer les problématiques soulevées par une réalité de terrain qui permettra d'apprécier leur compréhension des situations. Réfléchir aux applications concrètes à l'échelle de la classe et de l'école ;
 - prendre des éléments des corpus pour étayer ses propos ;
 - se tenir au courant de l'actualité scolaire, nationale comme régionale. En connaître les acteurs principaux ;
 - enrichir leur répertoire concernant les manières d'aider les élèves en difficultés au sein de la classe ;
 - se projeter, au moment de formuler les réponses, dans la position de l'enseignant qu'ils aspirent à devenir et adopter une attitude réflexive ;
 - Anticiper sa place au sein de la communauté éducative.

- **sur la forme :**
 - s'attacher à comprendre les questions posées avant de se précipiter pour répondre,
 - demander des précisions le cas échéant ;
 - ne pas faire de la réponse à chaque question un nouvel exposé : privilégier les réponses courtes tout en proposant de développer si nécessaire ;
 - ne pas systématiquement rédiger l'exposé mais prendre appui sur des notes structurées pour la présentation orale (schémas, cartes heuristiques...) ;
 - travailler la phrase de conclusion de l'exposé ;
 - ne pas hésiter à élargir le propos lors de l'entretien.

3. Epreuve orale en langue régionale

Rappel de la nature de l'épreuve

L'épreuve orale en langue régionale ne concerne que les candidats admissibles aux concours spéciaux langue régionale. Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury dans l'une des langues régionales à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée. Cette épreuve permet au jury d'apprécier les compétences linguistiques des candidats admissibles et ne consiste pas en une épreuve didactique.

N.B. : les candidats qui ont fait le choix du dialecte alsacien pour l'épreuve orale d'admission devront également faire la preuve de leur maîtrise de l'allemand standard durant une partie du temps de l'épreuve orale. Dans l'académie de Strasbourg, l'allemand standard est en effet la langue de référence du cursus bilingue à parité horaire à l'école élémentaire et dans le second degré.

Notation de l'épreuve : 60 points

Durée de l'épreuve : 30 minutes (avec un temps de préparation de 30 minutes)

N.B. il n'y a pas de note éliminatoire pour l'épreuve orale

Critères d'évaluation : Les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en fonction de leur :

- capacité à comprendre un texte en langue régionale et à en restituer le contenu et la problématique de manière structurée ;
- capacité à interagir avec le jury de manière constructive ;
- capacité à maîtriser le fonctionnement syntaxique, lexical et grammatical de la langue régionale choisie (allemand standard et/ou dialecte alsacien).

Composition des commissions d'évaluation : les commissions sont composées de deux membres du jury académique, issus des premier et second degrés.

Statistiques linguistiques : Sur les 51 candidats admissibles,

- 49 candidats ont choisi le texte support en allemand standard ;
- 2 candidats ont choisi le texte support en dialecte alsacien ;
- 2 étaient absents.
-

(Pour mémoire, en 2016, sur 39 candidats admissibles, 34 ont choisi l'allemand standard et 5 l'alsacien et, en 2015, sur 40 candidats admissibles, 38 ont choisi l'allemand standard et 2 l'alsacien)

Bilan pédagogique et résultats de l'épreuve orale d'admission :

Les sujets proposés à cette session 2017 relevaient du domaine social et scolaire, avec des pistes de réflexion autour de l'autonomisation des enfants et des élèves (lycée auto-géré de Berlin ou resserrement de l'encadrement parental), les aides aux devoirs et les officines qui proposent des cours du soir sur fond d'appréhension des parents et enfin sur la génération Erasmus et le rapport entre les jeunes et la mobilité. Le texte en dialecte alsacien évoquait l'évolution du métier d'enseignant durant les deux dernières décennies. Ces thématiques étaient abordées par des textes de typologie journalistique pour l'allemand et poétique pour l'alsacien qui permettaient d'élargir ensuite à des problématiques plus sociétales, scolaires ou philosophiques. Le jury n'exclut pas de proposer aux candidats des textes plus littéraires lors des prochaines sessions.

Concernant le choix des supports de l'épreuve orale d'admission, le jury se réserve toujours la possibilité de proposer des textes littéraires lors des prochaines sessions de l'épreuve de langue du concours.

Moyenne de l'épreuve orale d'admission sur 60 points en progression de près de 3,5 points par rapport à la session précédente :

SESSION	MOYENNE DE L'ÉPREUVE ORALE (/60)
2015	43,72
2016	41,43
2017	44,83

Les notes attribuées ont parcouru les trois quarts de l'échelle des notes possibles, allant de 10 à 60 points. Les performances des candidats ont été dans l'ensemble remarquables et les membres du jury des différentes commissions ont apprécié les qualités linguistiques et les compétences argumentatives de la majorité des candidats.

De ce point de vue, le détail des résultats chiffrés de l'épreuve est probant :

- 20% des candidats (soit 10 candidats) ont obtenu le maximum des points alloués à l'épreuve ;
- 50% des candidats ont obtenu des très bons résultats compris entre 49 et 60 points sur 60 ;
- 75 % des candidats ont obtenu plus de 30 points sur 60 (moyenne théorique de l'épreuve).

Le jury souligne avec beaucoup de satisfaction le sérieux de la préparation de la plupart des candidats qui ont su par ailleurs manifester une réelle volonté de partager et de débattre avec beaucoup d'ouverture d'esprit. La moyenne de l'épreuve orale de cette session reste la meilleure de ces trois dernières années.

La moyenne obtenue pour la partie « expression continue » est de 22 points sur 30, comme pour la partie « expression libre et dialoguée » de l'épreuve. Cela montre bien que les candidats étaient tout aussi à l'aise avec un texte support leur fournissant arguments et lexique que sans aucune forme d'aide externe. C'est donc bien une compétence globale de forte autonomie linguistique qui a pu être appréciée lors de cette épreuve.

Sur l'ensemble des deux épreuves, et au vu des résultats de l'épreuve orale d'admission, l'épreuve écrite d'admissibilité a parfaitement joué son rôle de présélection. Par ailleurs, 6 copies très fragiles produites à l'écrit ont été confirmées par des résultats insuffisants à l'épreuve orale.